



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# AVIS AUX NAVIGATEURS SOMMAIRE MENSUEL DES AVIS (T) ET (P)

ÉDITION MENSUELLE N°04  
26 avril 2019



Sécurité d'abord, Service constant

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
[www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca)

Avis aux navigateurs  
Sommaire mensuel des avis (T) et (P)  
Édition mensuelle N°04/2019

**Publié sous l'autorité de:**

Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal, Québec  
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019  
MPO/2019-2031  
Fs151-19F-PDF  
ISSN 2561-5114

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :  
[www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca)

Available in English:  
Notices to Mariners  
Monthly Summary of (T) and (P) Notices  
Monthly Edition N°04/2019

**AVIS AUX NAVIGATEURS**  
**RÉIMPRESSION MENSUELLE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES**  
**EN VIGUEUR LE 26 AVRIL 2019**

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**EXPLICATION DES EXPRESSIONS «AVIS TEMPORAIRE» ET «AVIS PRÉLIMINAIRE»**

Certains Avis aux navigateurs qui paraissent dans les éditions mensuelles portent la lettre (T) ou (P) après le numéro régulier. Ces lettres indiquent que le renseignement contenu dans l'Avis est de nature temporaire ou préliminaire.

**AVIS TEMPORAIRE (T)**

S'il existe un changement temporaire des conditions qui influent sur la navigation et si ce changement doit demeurer en vigueur pendant une période excédant trois mois, un Avis temporaire (T) sera publié. Les changements temporaires qui demeurent en vigueur pendant une période de moins de trois mois ne seront normalement pas publiés (à moins qu'ils représentent un intérêt exceptionnel). Autrement, ces renseignements seront diffusés par le centre de Services de Communication et de Trafic Maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne de la région en cause sous forme d'avertissements de navigation diffusés. Les Avis (T) seront annulés lorsqu'il y aura lieu de le faire.

Veuillez noter que les Avis Temporaires (T) avec une date de fin seront automatiquement annulés une fois la date de fin passée. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

**AVIS PRÉLIMINAIRE (P)**

- (a) S'il doit se produire dans un avenir rapproché des changements importants influant sur la navigation, un Avis aux navigateurs décrivant ces changements sera publié afin que les navigateurs en soient informés d'avance. Ces Avis seront désignés par le suffixe (P).
- (b) S'il se produit un changement de conditions influant sur la navigation mais que tous les renseignements ne sont pas disponibles, un Avis préliminaire (P) donnant les renseignements disponibles sera publié. Cet Avis sera suivi d'un Avis régulier lorsque les renseignements complets seront disponibles. L'Avis régulier annulera l'Avis (P).
- (c) Lorsque des changements ont été effectués et sont trop complexes pour être énumérés sous forme d'Avis écrit, un Avis (P) donnant des renseignements généraux sera publié. Cet Avis expliquera les mesures qui seront prises pour la mise-à-jour des cartes en publiant des annexes graphiques, de nouvelles éditions ou de nouvelles cartes.

Veuillez noter que suite à l'expiration de la période de commentaires ou d'objections de 90 jours, les Avis Préliminaires (P) de changements proposés ou d'intention de supprimer seront automatiquement annulés. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

**MESURES À PRENDRE À LA RÉCEPTION DES AVIS (T) OU (P)**

Il est inhabituel d'apporter des corrections permanentes aux publications et aux cartes marines en se basant sur des Avis (T) ou (P). À la réception de ces Avis, les renseignements qu'ils contiennent doivent être notés au crayon sur les publications et cartes en cause.

**ATTENTION**

Nous rappelons aux navigateurs que les publications et cartes marines qu'ils achètent chez les fournisseurs ne sont pas corrigées à partir d'Avis (T) ou (P). Il est nécessaire de se reporter à la dernière liste des cartes touchées par les Avis temporaires et préliminaires en vigueur.

<b>INDEX DES AVIS (T) &amp; (P)</b>							
<b>Avis #</b>	<b>Page</b>	<b>Avis #</b>	<b>Page</b>	<b>Avis #</b>	<b>Page</b>	<b>Avis #</b>	<b>Page</b>
616(T)/07	1	814(T)/16	4	113(T)/17	8	207(P)/19	11
909(T)/14	2	818(T)/16	4	309(T)/17	8	208(P)/19	11
1006(T)/14	2	819(T)/16	5, 6	1205(T)/17	9	209(P)/19	12
1005(T)/15	3	1011(T)/16	7	1206(T)/17	9	313(P)/19	13
1105(T)/15	3	1218(T)/16	7	709(T)/18	10	314(P)/19	13
1106(T)/15	3	1219(T)/16	7	809(T)/18	10	416(P)/19	14
515(T)/16	4	108(T)/17	8	1011(T)/18	10	417(T)/19	14

<b>INDEX DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) &amp; (P)</b>							
<b>Carte</b>	<b>Page</b>	<b>Carte</b>	<b>Page</b>	<b>Carte</b>	<b>Page</b>	<b>Carte</b>	<b>Page</b>
1430	10	2086	7	3936	13	4832	13
2017	2, 10	2123	8	3937	13	4849	11
2044	3	2181	8	3938	13	4920	14
2058	10	2235	4	3939	13	4950	11
2060	4	2315	4	3940	13	6022	9
2067	7	3463	12	3974	13	6287	8
2077	7	3481	12	4244	2		
2085	9, 14	3910	13	4644	3		

2007

**\*616(T) DEMARCATION BAY TO/À PHILIPS BAY – UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI  
TEMPORAIREMENT**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69° 24.71'N 138° 53.76'W.  
L'unité est marqué par un feu FI R, la structure est de 202.4 mètres de long et 53 mètres de large.

Pour toute information, communiquer avec le Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par  
courriel [doncon@islandnet.com](mailto:doncon@islandnet.com)

(AVNAV H0212/06, Sarnia, Juin 2007)

2014

**\*909(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – QUAI HORS SERVICE**

Référence Carte : 2017

Le quai de l'hôpital psychiatrique de Kingston est hors service et interdit d'accès comme quai d'amarrage jusqu'à nouvel Avis.

(AVNAV C2409/10)

**\*1006(T) WEDGEPORT AND VICINITY / ET LES ABORDS – FEU TEMPORAIRE ÉTABLI**

Référence Carte : 4244

Un feu temporaire a été installé à l'Île Whitehead (LF 295) (43° 39' 45.8"N 065° 52' 02.5"W approx.).  
La caractéristique du feu a changé pour Lum. 4s Obs. 11s et la portée nominale a été réduite de 13 à 7.

Ce feu remplace temporairement le feu précédent, qui cependant sert toujours de feu d'atterrissage.

(F2014-028)

2015

**\*1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST – ACCÈS INTERDITS**

Référence Carte : 2044

Une étude d'ingénierie récente a identifié des problèmes de structure et de sécurité concernant les quais Est et Ouest à Port Dalhousie. Pêches et Océans prend les mesures suivantes pour protéger le public en interdisant l'accès aux navires, véhicules et piétons sur ces quais.

Les navires peuvent naviguer sécuritairement près des quais, mais il est interdit de s'y amarrer. La ville de St-Catharine accommodera les plaisanciers à d'autres quais, si possible.

Mark Sandeman  
Directeur de secteur, Service à la clientèle  
Direction des ports pour petits bateaux  
Région du Centre & Arctique  
Pêches et Océans Canada

3027 Harvester Road, Unit 310  
Burlington ON L7N 3G7  
Téléphone : (905) 639-2050  
Télécopieur : (905) 639-5975  
Courriel : [mark.sandeman@dfp-mpo.gc.ca](mailto:mark.sandeman@dfp-mpo.gc.ca)

(AVNAV C567/15)

**\*1105(T) CANADA – SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE**

Référence : Avis 410(T)/2007 est annulé.

Édition Annuelle des Avis aux navigateurs 2015 - Avis No. 20, pages A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

**Golfe Saint-Laurent**

Néant

**Continental des T.N.-O.**

Néant

**Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort**

Néant

**Îles de l'Arctique dans les T.N.-O/Îles de l'Arctique au Nunavut**

Néant

**Zones marines de l'Est de l'Arctique**

Néant

**Détroit de Davis**

Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(AVNAV M2215/15) (ONE)

**\*1106(T) BAY D'ESPOIR AND/ET HERMITAGE BAY– BOUÉE TEMPORAIREMENT RELEVÉE**

Référence Carte : 4644

La bouée lumineuse Blackfish Cove (LF 133.22) (47° 40' 10.0"N 055° 56' 00.2"W) a temporairement été relevée.

(N2015-044)

2016

**\*515(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPÉRIEUR –  
BOUÉES TEMPORAIREMENT SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 2315

La Garde côtière canadienne a supprimé temporairement les aides à la navigation suivantes :  
XT1, XT2, XT3, XT4, XT5, XT6, XT7, XT8, XT9, XT10, XT11, XT12.

(AVNAV C1045)

**\*814(T) MAIN DUCK ISLAND ISLAND TO/A SCOTCH BONNET ISLAND – BARGES DE METAL PARTIELLEMENT  
SUBMERGÉES**

Référence Carte : 2060

Il y a 3 barges de métal partiellement submergées à l'extrémité Nord de West Lake (43° 57' 02.3"N 077° 20' 12.8"W)  
qui ont été signalées au-dessous de la surface de l'eau.

L'emplacement des barges est indiqué par des bouées d'avertissement.

(AVNAV C1641/14)

**\*818(T) CAPE HURD TO/À LONELY ISLAND – CARACTÉRISTIQUES DU FEU TEMPORAIREMENT CHANGÉES**

Référence Carte : 2235

Les caractéristiques du feu Cove Island (LF 805) (É.U LF 12675) ont temporairement changées à éclat  
1 seconde, éclipse 9 secondes et opération de nuit seulement.

(AVNAV C2522/11)



2016

## \*819(T) SYSTÈME D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE (SIA)

### Messages Spécifiques à l'Application (MSA) AIS et aides à la navigation munies d'un AIS

Les navigateurs sont informés que la Garde côtière canadienne effectuera un essai des messages spécifiques à l'application AIS (MSA-AIS) sur la côte du Pacifique, à partir de la station météorologique et hydrologique située à Sand Heads : 49°06'21"N 123°18'12"O, et que cet essai pourrait s'étendre à d'autres stations au cours des mois à venir. L'essai débutera à la fin du mois d'août et consistera à diffuser des données météorologiques et hydrologiques (MET/HYDRO) par le biais du message binaire AIS « Message 8 ».

Même si l'AIS a été initialement élaboré pour aider à l'identification formelle et le suivi des navires, il inclut des fonctionnalités qui permettent de transmettre des messages binaires tels que les informations MET/HYDRO et d'autres types de données. Ces fonctionnalités additionnelles du AIS peuvent aider les navigateurs à planifier leur voyage à bord.

Les navires doivent être équipés d'un dispositif AIS de classe A adéquat pour l'affichage précis des messages AIS à bord. L'exigence de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) relative à l'équipement à bord pour l'affichage<sup>1</sup> des messages AIS de classe A est le dispositif minimum d'affichage (minimum keyboard display (MKD)) qui présente les données binaires sous forme alphanumérique. Toutefois, comme il n'existe présentement aucune exigence quant à la capacité du dispositif minimum d'affichage de décoder tous les messages binaires AIS, l'affichage et l'utilisation de l'information des MSA pourraient exiger du matériel ou des logiciels supplémentaires<sup>2</sup>.

### Aides à la navigation (AN) munies d'un AIS

L'Association internationale de signalisation maritime (AISM) définit l'aide à la navigation comme suit :

« dispositif ou système extérieur au navire conçu et exploité pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation des navires ou du trafic maritime ». <sup>3</sup>

La principale fonction d'une station d'aide à la navigation munie d'un AIS est de favoriser la sécurité et l'efficacité de la navigation, par le biais d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- fournir un moyen d'identification formelle en tout temps;
- compléter les services existants (p. ex, balises radar) des aides à la navigation;
- transmettre la position exacte des aides flottantes;
- indiquer si une aide flottante est hors position (surveiller l'état d'une AN);
- marquer ou délimiter les voies, les routes, les zones et les limites;
- marquer les structures en haute mer;
- marquer en temps opportun les nouveaux obstacles (fixes ou mobiles) en utilisant des ANs virtuelles munies d'un AIS.

L'utilisation du AIS au sein du service d'AN se fait par la diffusion du « message 21 » relatif aux aides à la navigation.

Les ANs munies d'un AIS peuvent être déployées de trois manières : réelle, synthétique et virtuelle.

- 1) AN AIS physique/réelle : dispositif AIS situé physiquement sur l'AN et qui transmet le « message 21 ».
- 2) AN AIS synthétique : il existe deux types d'AN AIS synthétique – surveillée et prévue.
  - a. Surveillée : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est pas dotée d'un dispositif AIS. Un lien de communication est installé sur l'AN pour permettre la surveillance de son état.
  - b. Prévue : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est dotée ni d'un dispositif AIS ni d'un lien de communication. Ni son état ni sa position ne font l'objet d'une surveillance.
- 3) AN AIS virtuelle : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité, pour une AN qui n'existe pas physiquement. Le « message 21 » identifie clairement qu'il s'agit d'une AN AIS virtuelle.

<sup>1</sup> Les dispositifs du AIS de classe A sont ceux qui répondent aux exigences obligatoires de la Convention SOLAS (chapitre V, règle 19 de la Convention SOLAS) en matière d'équipement à bord pour les navires de plus de 300 tonneaux de jauge brute (TJB). Les dispositifs du AIS de classe B sont utilisés à bord des embarcations qui ne sont pas visées par les exigences en matière d'équipement à bord.

<sup>2</sup> Recommandation 1095 de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) sur l'implantation harmonisée des MPA, *Implementation of Application-Specific Messages*, version 1, mai 2013.

<sup>3</sup> Recommandation A-126 de l'AISM sur l'usage du AIS, *Use of the Automatic Identification System in Marine Aids to Navigation Service*, version 1.5, juin 2011; version 1, juin 2004.

**2016**

**Affichages et symboles**

Étant donné que l'information AIS disponible pour les navigateurs dépend du système d'affichage utilisé, **il est possible que l'ensemble des informations transmises ne soient pas affichées**. Les navigateurs sont invités à installer des systèmes permettant de superposer les données AIS sur l'ECDIS, le radar, ou les deux.

Pour les navires équipés d'un AIS, les affichages disponibles varient de l'absence d'affichage sur certains dispositifs de classe B, en passant par le MKD (Classe A), jusqu'à la pleine superposition sur l'ECDIS ou le radar. En l'absence de superposition sur l'ECDIS ou le radar, les navigateurs ne seront pas en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'AN AIS. En outre, il est à noter que l'information qui peut être affichée sur l'ECDIS ou le radar peut varier aussi en fonction du fabricant AIS.

Les symboles qui peuvent être affichés sur les cartes marines, les systèmes d'affichage et le dispositif minimum d'affichage sont résumés ci-dessous.

Cartes marines

Sur les cartes marines, les AN AIS sont indiquées par un cercle magenta entourant le symbole de l'AN existante, accompagnées d'une légende mentionnant « AIS ». Une police normale est utilisée pour une AN fixe, alors qu'elle sera en italique pour une AN flottante.



Les AN AIS physiques s'affichent comme une couche superposée sur l'ECDIS, le radar ou un autre système d'affichage, et sont représentées par un losange avec une croix au centre qui indique la position signalée de l'AN. Une AN AIS physique hors position utilise le même symbole, mais en rouge. Dans le cas d'une AN AIS virtuelle, le symbole est en pointillé.

AN AIS physique



AN AIS physique hors station



AN AIS virtuelle



Dispositif minimum d'affichage (MKD)

Le dispositif minimum d'affichage n'est requis que pour l'affichage des données sous forme alphanumérique. Certains MKD sont équipés d'un petit écran graphique. La présentation exacte varie, mais l'image ci-dessous est une représentation typique sur un MKD.

Range	Bearing	Name
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
<b>Latitude</b>	XXX XX.XXX	
<b>Longitude</b>	XXX XX.XXX	

Commentaires sur les MSA-AIS

Les navigateurs sont invités à communiquer leur commentaire sur le banc d'essai des MSA-AIS au bureau des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de leur région.

Les coordonnées des SCTM se retrouvent dans la publication : Aides radio à la navigation maritime, partie 1.

2016

**\*1011(T) LAKE ONTARIO/LAC ONTARIO (WESTERN PORTION/PARTIE OUEST) – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2077

Sédiments signalés dans le chenal principal de la marina Fifty Point. Profondeur de 1.9 mètres signalée dans le centre du chenal avec moins de profondeur sur les côtés.

Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV C2266/16)

**\*1218(T) HAMILTON HARBOUR – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2067

Sédiments signalés le long de la face Nord des quais 11 et 12 :

Face Nord du quai 11 entre les positions 43° 16' 31"N 079° 50' 56"W et 43° 16' 29"N 079° 50' 49"W et à la position 43° 16' 28"N 079° 50' 42"W.

Face Nord du quai 12 entre les positions 43° 16' 27"N 079° 50' 39"W et 43° 16' 26"N 079° 50' 33"W.

Les navigateurs sont priés de réduire leur vitesse en arrivant et en partant. Le tirant d'eau de la voie maritime sera affecté quand les niveaux d'eaux seront moins de 0,70 mètres au-dessus du zéro des cartes dans ces secteurs.

(AVNAV C1831/13)

**\*1219(T) TORONTO TO/À HAMILTON – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2086

Opérations de construction en cours du 14 novembre 2016 jusqu'à approximativement 2026 à la station d'épuration de Lakeview entre le parc Marie Curtis et le ruisseau Serson. Un nombre varié d'équipement sera utilisé pour étendre la masse le long de la côte. La décharge et 3 îlots seront illuminés et identifiés.

(AVNAV C2533/16)

2017

**\*108(T) HARBOURS IN LAKE ERIE/HAVRES DANS LE LAC ÉRIÉ – BOUÉES NON LUMINEUSES REPOSITIONNÉES TEMPORAIREMENT**

Référence Carte : 2181

Les bouées à espar non lumineuses suivantes ont été temporairement repositionnées à cause d'envasement :

ES2 (LF 7169) à la position 42° 39' 10.0"N 081° 12' 32.0"W

ES3 (LF 7170) à la position 42° 39' 15.4"N 081° 12' 40.7"W

ES4 (LF 7171) à la position 42° 39' 16.8"N 081° 12' 37.7"W

La profondeur d'eau la moins profonde jusqu'à 3.5M se trouve entre ES3 et ES4 et l'eau la plus profonde est du côté rouge du chenal. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(B2017-003)

**\*113(T) MINAKI TO/À KENORA – BALISE DE JOUR SIGNALÉE PENCHÉE**

Référence Carte : 6287

La balise de jour DB - Q64 (LF 5635) (49° 51' 06.0"N 094° 34' 44.0"W) a été signalée penchée.

(D2016-016)

**\*309(T) PELEE PASSAGE TO/À LA DETROIT RIVER – NIVEAUX D'EAU RÉDUITS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2123

Niveaux d'eau réduits signalés de l'extrémité Sud de l'entrée du Sturgeon Creek Harbour en direction Nord.

Annette Winter  
Agente de projets et de cession  
Direction des ports pour petits bateaux  
Pêches et Océans Canada

Canada Centre for Inland Waters (CCIW)  
867 Lakeshore Road  
Burlington ON L7S 1A1  
Téléphone : (905) 315-5286  
Courriel : [annette.winter@dfo-mpo.gc.ca](mailto:annette.winter@dfo-mpo.gc.ca)

(AVNAV C58/13)

2017

**\*1205(T) TORONTO HARBOUR – ENTRÉE BRISE-LAMES DE LA MARINA FERMÉE À CAUSE DE L'EFFRONDEMENT DU BRISE-LAMES.**

Référence Carte : 2085

L'entrée brise-lames Ouest de la Marina de la Place de l'Ontario est fermée à cause de l'effondrement du brise-lames.

Des dangers sous-marins existent dans l'ouverture du brise-lames et sur les bordures intérieures et extérieures de la paroi du brise-lames.

Bouée à espar verte BW1 a été retirée, et 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges ont été placées à l'entrée du brise-lames.

La bordure extérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 2 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

La bordure intérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

(AVNAV C79/13)

**\*1206(T) LAKE ROSSEAU AND/ET LAKE JOSEPH – BOUÉE NON LUMINEUSE TEMPORAIREMENT MOUILLÉE**

Référence Carte : 6022

La bouée non lumineuse suivante a été mouillée temporairement :

P3/1 (LF 9089.1) (45° 08' 09.0"N 079° 40' 36.0"W)

(D2017-006)

2018

**\*709(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AMARRAGES ET ANCRAGES**

Référence : Avis 309(T)/14 est annulé.

Référence Carte : 2017

Tous les amarrages ou ancrages dans le port public de Kingston sont interdit en dehors des zones désignées de la marina jusqu'à nouvel avis sans l'autorisation du responsable de port.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à Transports Canada au (416) 952-0475.

**\*809(T) COBourg TO/À OSHAWA – OPÉRATIONS DE DRAGAGE**

Référence Carte : 2058

Opérations de dragage dans le port de Port Hope du 3 août 2018 au 30 décembre 2022. Un atténuateur de vagues bloquera l'entrée du bassin ouest.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de cette zone.

(AVNAV C1951/18)

**\*1011(T) LAC SAINT-LOUIS – FEU ET STRUCTURE D'UN D'ALIGNEMENT POSTÉRIEUR DEMEURENT EN PLACE TEMPORAIREMENT JUSQU'À LEURS DÉMANTÈLEMENTS**

Référence : Avis 409(P)/18 est annulé.

Référence Carte : 1430

Le feu et la structure de l'alignement antérieur de Dixie (LF 1201) ont été remplacés par un feu à secteurs (LF 1201.5). Cependant, le feu et la structure de l'alignement postérieur de Dixie (LF 1202) demeurent en place temporairement jusqu'à leurs démantèlements à une date ultérieure.

Pour plus d'information :

Surintendante, Lise Richard

Aides à la navigation et Voies navigables, Région du Centre & Arctique

Garde côtière canadienne

101, boulevard Champlain

Québec QC G1K 7Y7

Téléphone : (418) 648-7450

Courriel : [lise.richard@dfo-mpo.gc.ca](mailto:lise.richard@dfo-mpo.gc.ca)

(Q2018-149)

2019

**\*207(P) PLANS, CONCEPTION BAY, TRINITY BAY AND / ET BONAVISTA HARBOUR – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4849

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Manuel Island (LF 458) (48° 30' 40.2"N 053° 04' 03.1"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 22 mai 2019, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 22 février 2019, à :

Surintendante, Renee Pope  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Garde côtière canadienne  
Case postale 5667  
St. John's NL A1C 5X1  
Téléphone : (709) 772-2800  
Courriel : [renee.pope@dfo-mpo.gc.ca](mailto:renee.pope@dfo-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2019-001)

**\*208(P) ÎLES DE LA MADELEINE – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4950

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

Barre rocheuse Old Harry – Bouée lumineuse YA2 (LF 1480.5) (47° 33' 42.2"N 061° 27' 27.4"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 22 mai 2019, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 22 février 2019, à :

Surintendante, Lise Richard  
Aides à la navigation et Voies navigables, Région du Centre & Arctique  
Garde côtière canadienne  
101, boulevard Champlain  
Québec QC G1K 7Y7  
Téléphone : (418) 648-7450  
Courriel : [lise.richard@dfo-mpo.gc.ca](mailto:lise.richard@dfo-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

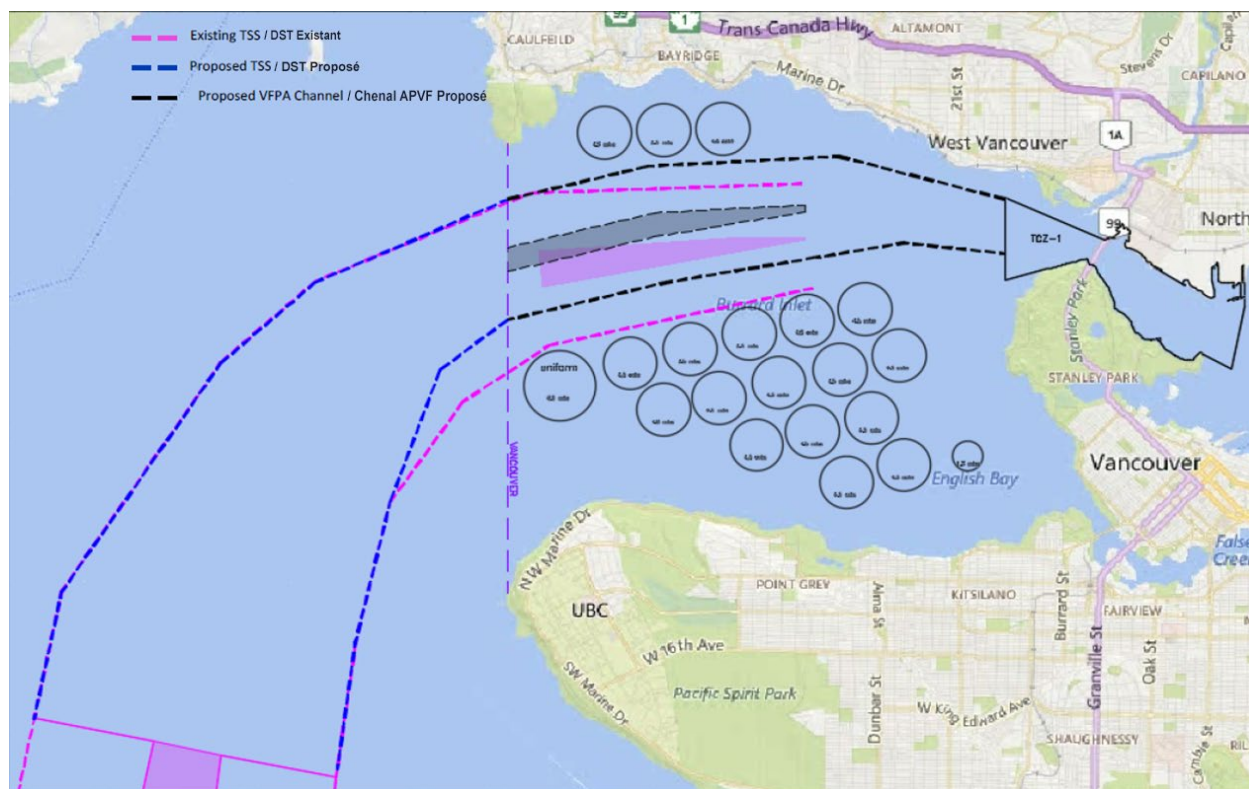
(Q2019-025)

2019

**\*209(P) L'ADMINISTRATION PORTUAIRE VANCOUVER FRASER – NOUVEAU DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC POUR LES APPROCHES À VANCOUVER HARBOUR À ÊTRE MIS EN ŒUVRE**

Référence Cartes : 3463 & 3481

L'Administration portuaire Vancouver Fraser (APVF) met en œuvre un nouveau dispositif de séparation du trafic (DST) pour les approches à Vancouver Harbour qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. Ces changements touchent principalement les cartes Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud (Carte 3463) et Approaches to/Approches à Vancouver Harbour (Carte 3481). Pour plus de détails, veuillez consulter le graphique ci-dessous.





2019

**\*313(P) FORTUNE BAY: SOUTHERN PORTION / PARTIE SUD – FEUX À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4832

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Fortune Harbour, quai (LF 103.3) (47° 04' 18.4"N 055° 49' 50.0"W)

Fortune Harbour (quai flottant) (LF 105.3) (47° 04' 19.5"N 055° 49' 51.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 juin 2019, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mars 2019, à :

Surintendante, Renee Pope  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Garde côtière canadienne  
Case postale 5667  
St. John's NL A1C 5X1  
Téléphone : (709) 772-2800  
Courriel : [renee.pope@dfo-mpo.gc.ca](mailto:renee.pope@dfo-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2019-002, 003)

**\*314(P) ZONES BELLA BELLA ET BELLA COOLA – CONSTRUCTION SUR DES AIDES À LA NAVIGATION FIXES**

Référence Carte : 3910, 3936, 3937, 3938, 3939, 3940, 3974

La Garde côtière canadienne informe les navigateurs que des travaux de construction seront exécutés sur divers aides à la navigation fixes dans les zones suivantes entre le 14 mai 2019 et le 21 juin 2019 :

- Fitz Hugh Sound, au Nord de Kiwash Island
- Gosling Rocks (Currie Islet)
- Burke, Dean et Labouchere Channels
- Cousins Inlet
- Fisher Channel
- Lama Passage
- Seaforth Channel
- Johnson Channel
- Return Channel
- Gunboat Pass
- Perrin Anchorage
- Reid Passage

Ces travaux incluront la reconstruction d'aides à la navigation existantes ainsi que la construction de nouvelles aides. Des avertissements de navigation seront diffusés lors du processus afin de mettre à jour le statut de chaque aide affectée. Les navigateurs sont prévenus de naviguer prudemment dans ces zones durant cette période.

Toute préoccupation peut être adressée à :

I/Surintendante, Glenna Evans  
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest  
Garde côtière canadienne  
25, rue Huron  
Victoria BC V8V 4V9  
Téléphone : (250) 480-2602  
Fax : (250) 480-2702  
Courriel : [glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca](mailto:glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca)

(P2019-049)

2019

**\*416(P) PLANS BAIE DES CHALEURS / CHALEUR BAY - CÔTE SUD / SOUTH SHORE – BOUÉES À ÊTRE ENLEVÉES**

Référence Carte : 4920

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence les bouées suivantes :

Entrée de Bathurst – Bouée lumineuse EP10	(LF 1330.4)	(47° 40' 27.1"N 065° 36' 21.1"W)
Bathurst Harbour – Bouée lumineuse de bifurcation EP	(LF 1334.5)	(47° 38' 01.9"N 065° 39' 06.9"W)
Bathurst Harbour – Bouée espar EP43	(LF 6332.71)	(47° 38' 25.5"N 065° 38' 40.8"W)
Bathurst Harbour – Bouée espar EP54	(LF 6334.12)	(47° 37' 51.5"N 065° 39' 01.8"W)
Bathurst Harbour – Bouée espar EP49	(LF 6334.4)	(47° 38' 04.4"N 065° 39' 02.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 26 juillet 2019, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 avril 2019. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Renee Pope  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Garde côtière canadienne  
Case postale 5667  
St. John's NL A1C 5X1  
Téléphone : (709) 772-2800  
Courriel : [renee.pope@dfo-mpo.gc.ca](mailto:renee.pope@dfo-mpo.gc.ca)

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2019-021P à 025P)

**\*417(T) TORONTO HARBOUR – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2085

Opérations de construction en cours à la position 43° 36' 46.84"N 079° 23' 27.99"W et marqués par une ligne de bouées d'avertissements jaunes de septembre 2018 à décembre 2020. Les remorqueurs et les chalands placeront des pierres dans l'eau jusqu'à 0,3 m au-dessus du zéro des cartes.

Les navires qui se trouvent dans le secteur sont priés de se tenir à l'écart des opérations et de communiquer avec David G sur la voie VHF 16 ou au 416-938-9607.